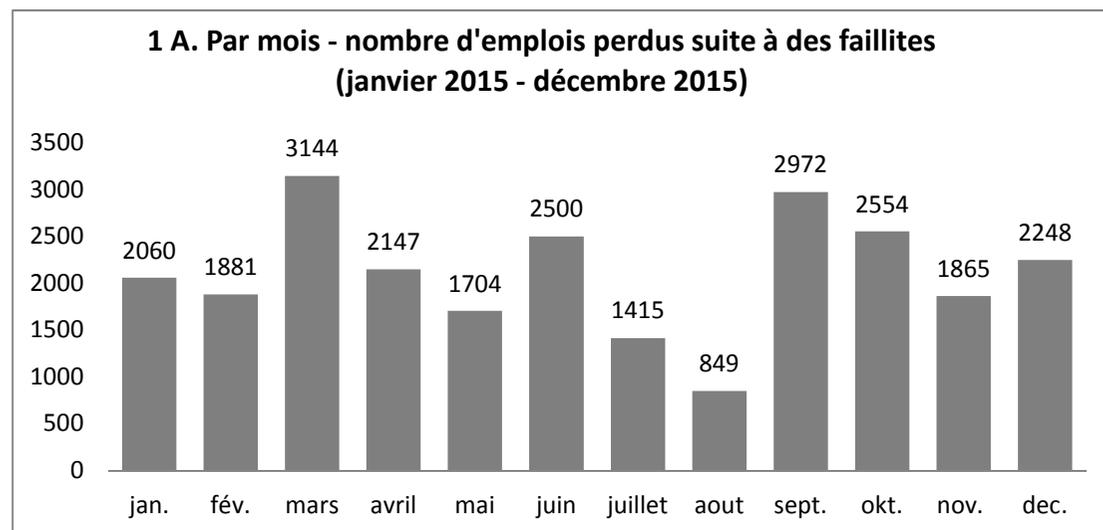


## Restructurations et faillites : pertes d'emploi en Belgique en 2015

Lorsque l'on s'intéresse au phénomène des pertes d'emploi en Belgique, le plus souvent, ce sont les restructurations et licenciements collectifs qui viennent à l'esprit. Du fait de leur médiatisation et de l'impact qu'elles peuvent avoir sur une région ou un secteur, elles ont un écho plus important. Dans ce document, sur base des statistiques, réalisées par le Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture des entreprises (<http://www.onem.be/fr/ffe/statistiques>), relatives aux faillites en Belgique et sur les emplois perdus qui découlent de ces faillites, nous avons essayé de mettre en lumière le poids réel des pertes d'emploi liées aux restructurations par rapport à un autre phénomène de pertes d'emploi que sont les pertes d'emploi liées aux faillites.

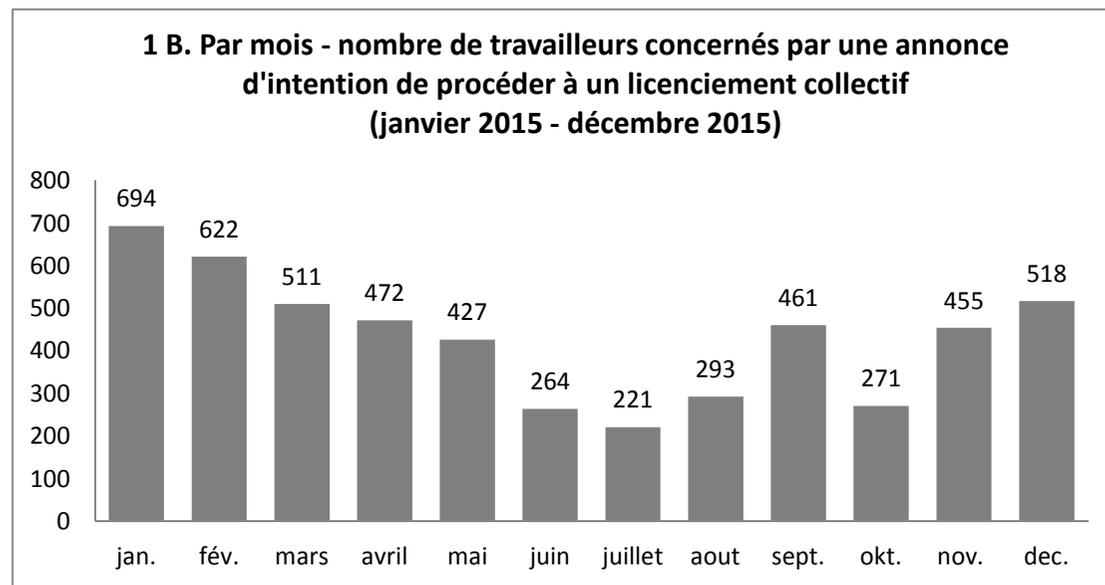
Note : Le SPF Emploi dispose de chiffres annuels de licenciements collectifs uniquement depuis 2010. Il n'est donc pas possible de communiquer des comparaisons par rapport aux années précédentes.

### Faillites par mois en termes de pertes d'emploi



En 2015, 25.339 travailleurs ont été concernés par une fermeture d'entreprise dans le cadre d'une faillite.

## Licenciements collectifs par mois



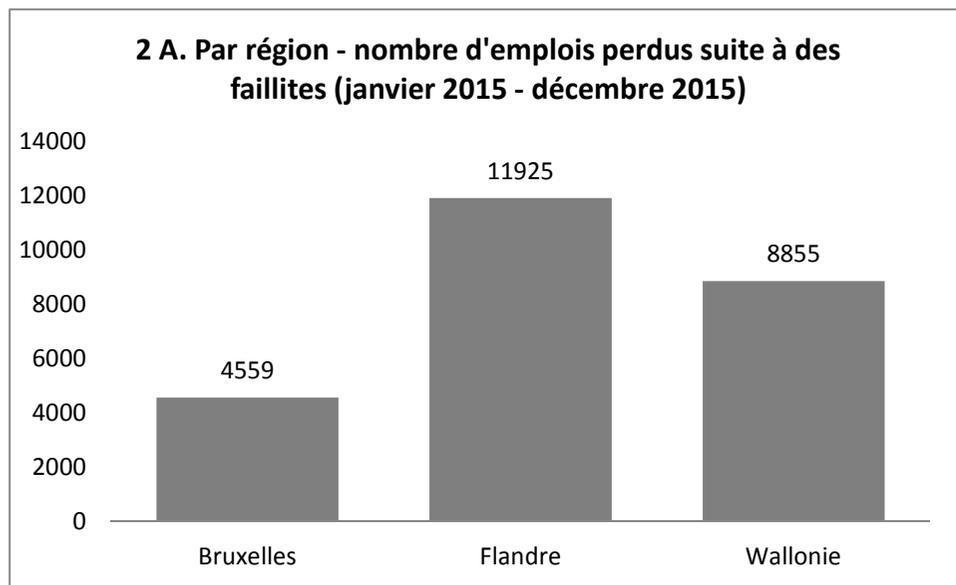
En 2015, 5.209 travailleurs étaient concernés par un licenciement collectif et 25.339 travailleurs étaient concernés par une faillite, ce qui représente presque cinq fois plus, en termes de pertes d'emplois.

En 2014, 5.830 travailleurs ont été concernés par un licenciement collectif et 28.534 ont été concernés par une faillite, ce qui représente presque 5 fois plus en termes de pertes d'emploi. La différence entre le nombre de travailleurs concernés par un licenciement collectif et ceux concernés par une faillite, environ 4.8 fois plus, est donc confirmée.

L'année 2013 est considérée comme l'année de la fin de la crise économique et financière (2008-2013). Il y avait alors 3.39 fois plus de travailleurs concernés par une faillite que par un licenciement collectif. Durant les années de crise antérieures, la différence était plus limitée (2012 : 1.64 ; 2010 : 1.8) ou semblable (2011 : 3.82).

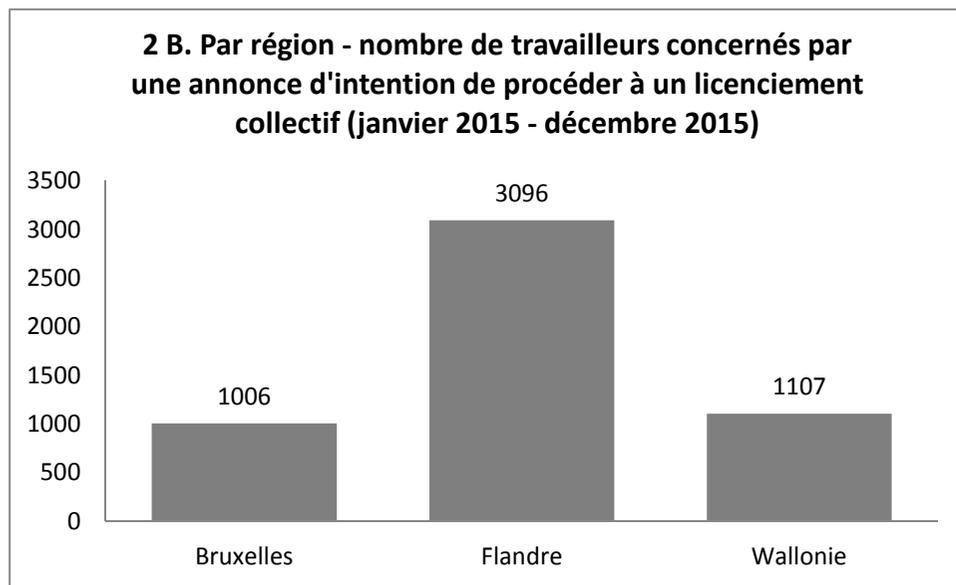
Nous constatons que le nombre de pertes d'emploi suite à une faillite a augmenté entre 2010 et 2013 : 23.499 en 2010 ; 25.452 en 2011 ; 27.504 en 2012 et 30.099 en 2013. Nous observons une baisse après 2013 et plus encore en 2015. Les chiffres sont plus fluctuants pour les pertes d'emplois résultant d'un licenciement collectif : 13.017 en 2010 ; 6.655 en 2011 et 8.865 en 2013. Le paramètre « perte d'emploi suite à une faillite » semble donc plus fiable/clair comme baromètre de crise.

### Faillites par région en termes de pertes d'emploi



En 2015, 25.339 emplois ont été perdus suite à des faillites, dont 17,99% à Bruxelles, 47,06% en Flandre et 34,94% en Wallonie.

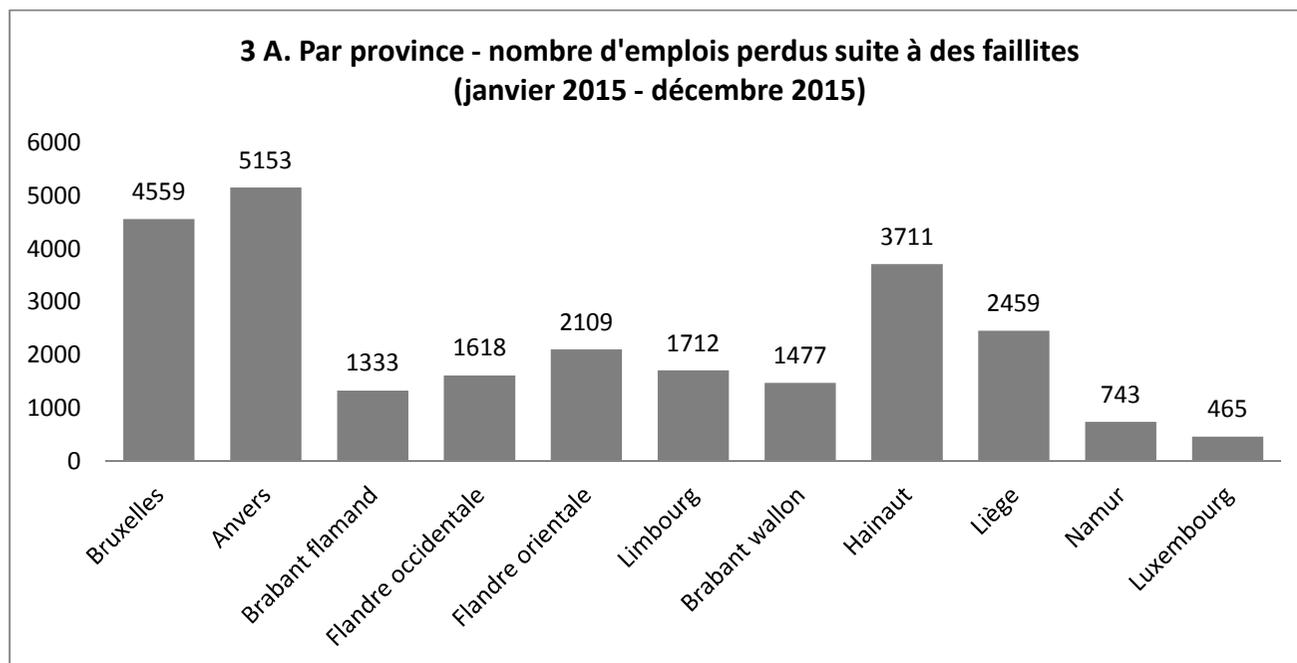
## Licenciements collectifs par région



En 2015, 5.209 travailleurs étaient concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif, dont 19,31% à Bruxelles, 59,43% en Flandre et 21,25% en Wallonie.

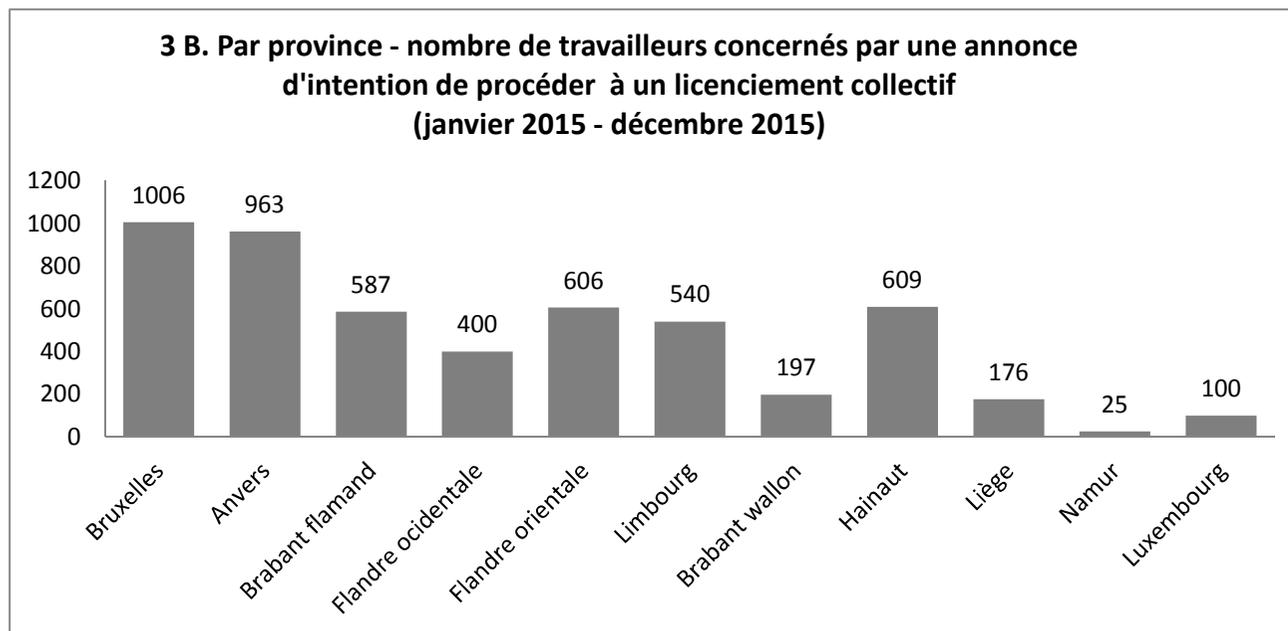
En ce qui concerne les licenciements collectifs, nous constatons que les chiffres sont plus fluctuants, vu le nombre plus limité d'entreprises et de licenciements. Ainsi, les annonces d'intention de procéder à un licenciement collectif d'envergure dans une région déterminée, par exemple Ford en Flandres (2012), ArcelorMittal et Caterpillar en Wallonie (2013) ou Delhaize à Bruxelles (2014) auront davantage d'impact. Le rapport des pertes d'emploi suite à une faillite au niveau régional sera de ce fait un meilleur paramètre de la situation économique (redressement ou déclin) de cette région.

### Pertes d'emploi suite à une faillite par province



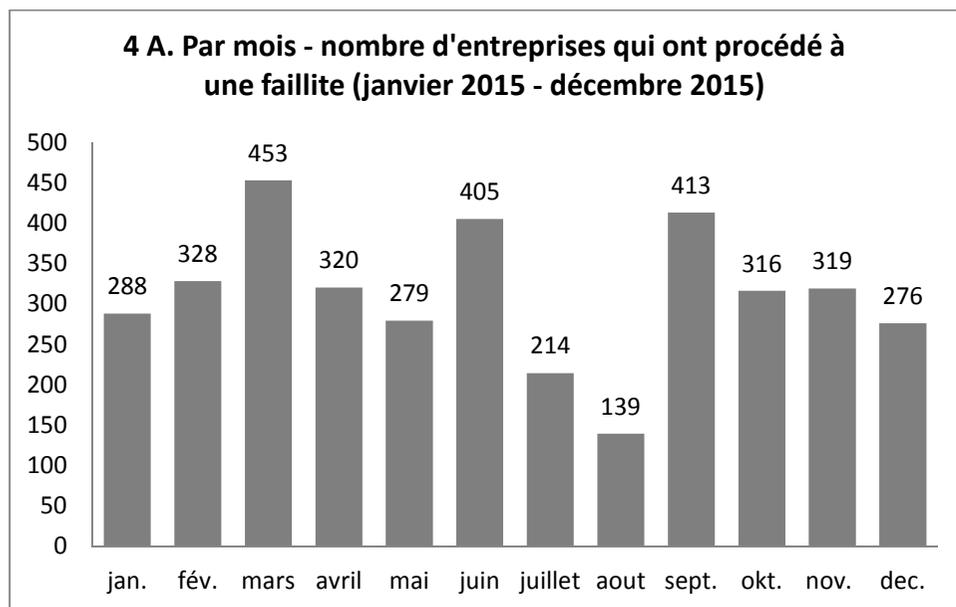
En ce qui concerne les pertes d'emploi consécutives à des faillites, Anvers est la province la plus touchée en Flandre et le Hainaut est la province la plus touchée en Wallonie pour l'année 2015.

### Licenciements collectifs par province

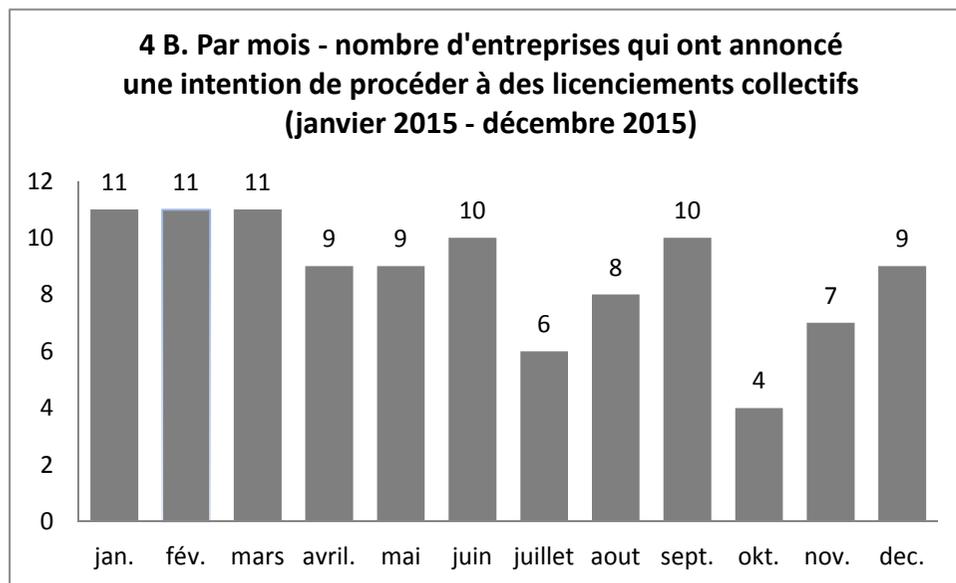


En ce qui concerne le nombre de travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif, Anvers est la province la plus touchée en Flandre et le Hainaut est la province la plus touchée en Wallonie pour l'année 2015.

## Faillites par mois en termes de nombre d'entreprises

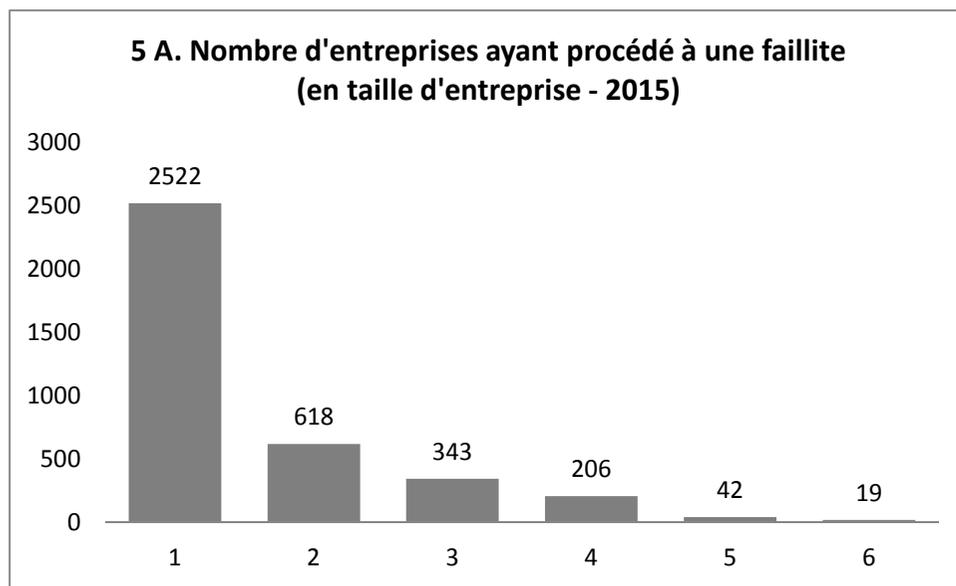


### Licenciements collectifs par mois en termes de nombre d'entreprises



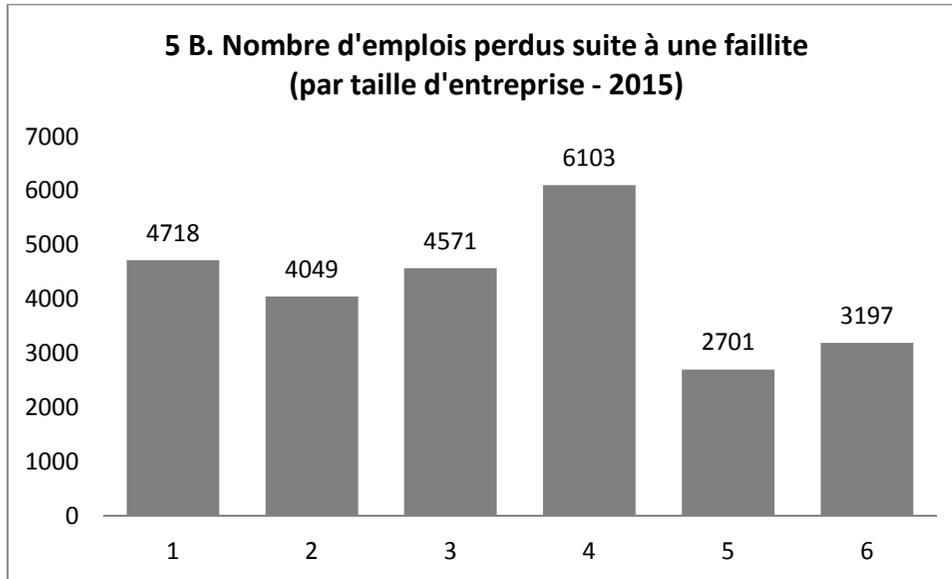
En 2015, 3.750 entreprises ont procédé à une faillite. En 2015, 105 entreprises ont annoncé une intention de procéder à des licenciements collectifs. Cette importante différence peut s'expliquer par la taille des entreprises qui subissent des pertes d'emplois. En effet, toute entreprise quelle que soit sa taille est susceptible de subir une faillite. Par contre, l'obligation d'entamer une procédure de licenciements collectifs ne s'impose qu'aux entreprises qui occupent un certain nombre de travailleurs (en moyenne plus de 20 travailleurs au cours de l'année civile précédant le licenciement).

### Faillites avec pertes d'emploi – par taille d'entreprise



1	1 à 4 travailleurs	2522
2	5 à 9 travailleurs	618
3	10 à 19 travailleurs	343
4	20 à 49 travailleurs	206
5	50 à 99 travailleurs	42
6	Plus de 100 travailleurs	19

Ce graphique démontre qu'en 2015, sur un total de 3.750 entreprises ayant subi une faillite, 3.483 entreprises occupent moins de 20 travailleurs. 267 entreprises c'est-à-dire environ 7.10% occupent plus de 20 travailleurs.



1	1 à 4 travailleurs	4718
2	5 à 9 travailleurs	4049
3	10 à 19 travailleurs	4571
4	20 à 49 travailleurs	6103
5	50 à 99 travailleurs	2701
6	Plus de 100 travailleurs	3197

Sur base des graphiques précédents, il apparaît qu'en 2015, sur les 25.339 emplois qui avaient été perdus suite à des faillites, 13.338 emplois avaient été perdus dans des entreprises qui occupaient moins de 20 travailleurs. Bien qu'elles ne représentent que 7.10% du nombre d'entreprises touchées par une faillite, les 267 entreprises occupant plus de 20 travailleurs représentent 47.36% des pertes d'emploi.

## **Observations générales**

- Le nombre de pertes d'emploi suite à un licenciement collectif et à une faillite sont pratiquement les mêmes pour la deuxième année consécutive. Environ 4.8 fois plus de travailleurs perdent leur emploi suite à une faillite plutôt que suite à un licenciement collectif.
- Les chiffres relatifs à la perte d'emplois suite à une faillite semblent être un meilleur paramètre du climat économique général, davantage encore depuis la fin de la période de crise. Les chiffres relatifs aux licenciements collectifs sont plus instables au cours des années. Par conséquent, nous nous référons davantage aux licenciements collectifs décidés pour raison stratégique (par exemple maximalisation du profit) qu'aux licenciements collectifs suite au climat économique général.
- Les pertes d'emploi suite à une faillite dans les entreprises de même taille représentent plus du double des pertes d'emploi suite à un licenciement collectif, 12.001 travailleurs par rapport à 5.209 travailleurs suite à un licenciement collectif. Alors que ces derniers bénéficient d'informations et d'encadrement, éventuellement complétés par un plan social négocié, environ le double de travailleurs sont également victimes de perte d'emploi.